

LEUZE-EN-HAINAUT

Un caillou dans le soulier de L. Rawart

On reproche à l'échevin des Travaux d'avoir déversé du gravier communal sur des parcelles privées

L'échevin des travaux Lucien Rawart (MR) a-t-il fait des petits cadeaux à ses concitoyens, plus particulièrement ceux de Thieulain, son village à quelques semaines des élections communales ? C'est la question posée sur les réseaux sociaux mais aussi en interne à l'hôtel de ville de Leuze-en-Hainaut. La tête de liste du Mouvement Réformateur a en effet posé du gravier communal chez plusieurs particuliers. L'intéressé s'en défend.

La polémique est née sur les réseaux sociaux. Un habitant de Thieulain s'est félicité du passage des ouvriers communaux qui ont remis du gravier devant chez lui après une coulée de boue. « Quand c'est bien, il faut le dire aussi », écrit-il, très satisfait. « La commune a tenu sa promesse. Merci du beau boulot ». Mais cela a rapidement jassé : pourquoi des graviers chez lui et pas chez moi ? La ville peut-elle déposer du gravier chez un particulier ? Nous avons reçu un courrier, photos à l'appui, avec ce que plusieurs personnes estiment être du favoritisme ou un passe-droit.

Ce n'est pas un cas isolé. On cite les rues Warde, Mesnil et Hinaumez toujours à Thieulain. Nous avons également reçu d'autres

photos mais sans preuve absolue qu'il s'agissait de cailloux « communaux ». Une dame a quand même passé un coup de fil à l'hôtel de ville pour remercier l'échevin des Travaux qui n'était pas présent. Étonnant. Même à l'intérieur du collège communal, on s'interroge sur

ces travaux qui tombent bien, juste avant le scrutin communal.

L'échevin des Travaux se dit étonné par la polémique. « Vous savez, je ne vais pas sur les réseaux sociaux », confie Lucien Rawart. Mais il se défend d'avoir demandé de faire plaisir à des



La route et devant une maison de Thieulain, le gravier communal. © D.R.



© Dupuis2018

copains ou à des concitoyens pour les inviter à voter pour lui : « On ne me dit pas toujours où les services techniques vont déverser les graviers. N'importe quel citoyen peut faire appel à eux s'il y a des soucis dans leur rue. Notre rôle est de remettre le domaine public en état. On reste sur le domaine public ».

L'échevin évoque des coulées de boue qui ont nécessité des amé-

nagements et l'intervention des services techniques. « Et quand on déverse plusieurs tonnes de graviers, il se peut qu'on déborde sur les accotements privés. On ne va pas regarder à 20 cm. Cela fait 20 à 25 ans que je suis à l'échevinat des travaux et je n'ai jamais eu de soucis. Cela doit être des jaloux ou des opposants politiques qui colportent ces propos ».

D.FCT

20002043

Appels
+ Surf
+ TV
+ Netflix

À p.d.
€49
/mois
Installation gratuite

Pour tout nouvel abonné internet qui opte pour Familus ou Minimus.
€ 49/mois pendant 4 mois. Proximus.be/promo3P.

Promo : du 13/08/2018 au 30/09/2018 inclus. La valeur totale de la promotion est de € 103,80 (€ 25,95/mois pendant 4 mois) pour un Familus avec bonus TV ou € 135,76 (€ 33,94/mois pendant 4 mois) pour un Minimus avec bonus TV ou € 72 (€ 18/mois pendant 4 mois) pour un Familus sans bonus TV ou € 103,96 (€ 25,99/mois pendant 4 mois) pour un Minimus sans bonus TV, nonobstant des éventuels changements du prix de base du pack. Non compatible avec d'autres promotions, à l'exception de l'offre combinée d'un smartphone avec un abonnement GSM et l'option DataPhone. Info et conditions sur proximus.be/promo3P. Netflix comme bonus TV : réduction extra de € 4,16 (€ 1,04/mois pendant 4 mois). Conditions générales de Netflix : netflix.com/termsfuse. Souscription possible jusqu'au 15/02/2019. Proximus se réserve le droit de prolonger l'action ou d'y mettre fin plus tôt. Comment activer Netflix ? Proximus.be/iwantnetflix.


proximus